

Schœlcher, le 27 septembre 2022,

Rectorat

INSPECTION PEDAGOGIQUE REGIONALE
Discipline :
Lettres - Créole

Dossier suivi par :
Catherine PIETRUS

Téléphone :
05.96.52 27 28

Courriel :
ce.ipr@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 Schœlcher cedex

Objet : Lettre de rentrée.

L'Inspectrice d'Académie
Inspectrice Pédagogique Régionale
Lettres & Créole,

A

Mesdames, Messieurs les Professeurs de Lettres,

Sommaire

- [La formation](#)
- [La mission essentielle des enseignants de lettres](#)
- [Objectif de la lettre de rentrée](#)
- [La question de la langue](#)
- [La lecture de textes et d'œuvres intégrales](#)
- [La lecture cursive](#)
- [L'évaluation](#)
- [Le devoir de fin de séquence](#)
- [Le contrôle de lecture](#)
- [Les écrits d'appropriation](#)
- [Le bilan ponctuel à l'issue d'un cours](#)
- [L'oral](#)
- [Enseignement de l'oral](#)
- [Etude de la langue](#)
- [Le programme d'œuvres de la classe de première et l'EAF](#)
- [Les tests d'évaluation et la remédiation \(lecture compréhension fluence\)](#)

Mesdames et Messieurs les professeurs, chères et chers collègues,

La rentrée 2022 a rompu le cycle infernal de deux années particulièrement éprouvantes. Même si la COVID n'est pas éradiquée, nous avons renoué pour notre plus grand bonheur avec une certaine normalité. Que cette nouvelle année scolaire soit sereine et réussie pour vos élèves et pour vous-mêmes !

Je voudrais vous remercier pour les efforts engagés tout au long de l'année écoulée afin d'assurer une continuité pédagogique de qualité au service de la réussite de tous les élèves qui vous ont été confiés.

Vous avez relevé avec brio les enjeux majeurs de l'année dans des conditions parfois difficiles notamment les corrections et interrogations d'examen : DNB, BAC BTS, Spécialités (HLP, LCA, Théâtre, Cinéma Audiovisuel, Grand Oral...) afin de permettre aux élèves de terminer leur année scolaire dans les meilleures conditions qui soient.

Nous saluons le retour de madame Hortense NOUGARO DALLE-PALLE qui prendra bientôt ses fonctions et avec qui vous avez eu la chance et le plaisir de travailler par le passé.

Elle remplace madame Béatrice SOYER qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Nous accueillons avec plaisir les nouveaux collègues et remercions particulièrement les professeurs tuteurs et formateurs qui ont accepté d'accompagner leurs jeunes collègues et qui vont seconder l'Inspection dans ses missions de formation. Cet engagement dans une mission essentielle favorise l'entrée dans le métier et l'intégration dans les établissements.

Les Chargés de Mission se verront confier, comme à l'accoutumée, la formation de leurs pairs mais aussi cette année, celle des stagiaires. Les tuteurs assureront le suivi des stagiaires et les visites d'accompagnement. Nous les remercions pour le travail remarquable qu'ils conduisent à nos côtés.

La formation

S'agissant de la formation, cette rentrée inaugure l'ouverture de l'Ecole Académique de Formation Continue, laquelle a pour mission de mieux répondre aux besoins individuels ou collectifs en proposant des parcours adaptés. La communication notamment sur les possibilités d'inscription à des modules disciplinaires ou inter degrés se fera essentiellement par courriel. Nous vous invitons à vous inscrire aux formations proposées au PAF, les inscriptions se poursuivant jusqu'au 30 septembre.

Dans la perspective d'un possible déploiement du plan de continuité pédagogique et afin d'être prêts à faire face à des situations imprévues (regain épidémique, évènement climatique majeur...), d'assurer la poursuite des apprentissages sans délai, le ministère s'est doté d'une nouvelle solution de classe virtuelle. Entièrement gratuit et accessible en permanence, ce nouveau service « Classe virtuelle » remplace « Ma classe à la maison » du CNED. Il est accessible sur la plateforme apps.education.fr

La mission essentielle des enseignants de Lettres dans le secondaire

La mission essentielle des enseignants de Lettres dans le secondaire s'inscrit dans la continuité du renforcement du français à l'école élémentaire, avec l'objectif de réduire les inégalités dont nous savons qu'elles perdurent au sein de notre académie. Par la compréhension raisonnée du lexique et du système de la langue, par le développement des capacités de lecture, d'expression écrite et d'expression orale au travers de pratiques variées, qui favorisent l'attention, l'imagination et la conceptualisation, par la mise en contact avec la forme supérieure du langage qu'est la littérature, qui apporte une compréhension irremplaçable du monde, une capacité à mieux user soi-même du langage et à mieux entendre celui des autres, l'enseignant de Lettres garantit à chaque élève un parcours de réussite, et contribue à la formation de la personne et du citoyen dans le cadre des valeurs de la République.

Objectif de la lettre de rentrée

Cette lettre de rentrée a donc pour objectif de vous apporter des informations officielles mais aussi de vous proposer des pistes pour la mise en œuvre des programmes, en conjuguant attentes institutionnelles, goût pour la lecture et prise en compte des spécificités de notre territoire et des élèves dont vous avez la charge. Nous devons nourrir notre réflexion didactique face aux enjeux de notre discipline et aux difficultés de mise en œuvre des programmes dans les classes, eu égard à ces spécificités.

La question de la langue

La question de la langue prend désormais une grande place dans notre enseignement tant au collège qu'au lycée. Sur cette question, la continuité est donc aussi fondamentale que pour la lecture des œuvres qui est au cœur de notre métier.

Il appartient aux professeurs de Lettres de revigorer la relation qu'entretiennent les jeunes générations avec le livre notamment en s'engageant dans des initiatives visant à valoriser la lecture à travers diverses actions nationales ou académiques : prix littéraires, concours de lecture à voix haute, concours de lecture au sein des établissements ou des communes/villes, concours d'écriture et de comptes rendus de lecture, concours de présentation des travaux réalisés par les élèves dans leur carnet de lecture, etc. Ceci, dans la droite ligne des préconisations du président de la République qui a rappelé, l'année dernière, son ambition de mettre la lecture au cœur de la vie de tous les français en déclarant la lecture grande cause nationale ; suivi en ce sens, par le ministre de l'Éducation nationale qui, à la rentrée 2022, a mis l'accent sur la nécessité d'accorder une attention particulière à la lecture. Nous vous invitons ainsi, à vous rapprocher de la DAAC où il vous sera donnée une aide précieuse. Par ailleurs, nous saluons toute initiative personnelle ou collective de projets promouvant la lecture et travaillerons avec les professeurs volontaires que nous invitons d'ores et déjà à nous faire part des projets qu'ils souhaitent porter.

Les programmes de lycée ont mis au centre de l'enseignement du français depuis 2019 la lecture des œuvres intégrales. Cela implique également que les professeurs de collège accordent et ménagent une place importante dans leurs progressions annuelles à l'étude de celles-ci. Les programmes de collège engagent à faire étudier au moins trois titres en œuvre intégrale, et la lecture d'au moins six œuvres qu'il importe que les élèves aient effectivement lues chaque année, tandis que les élèves de Seconde se verront proposer au moins sept titres, et les élèves de Première auront à lire huit œuvres intégrales. Au collège, il convient de veiller à ce que les élèves rencontrent à la fois des œuvres riches, mais aussi en nombre suffisant, conformément aux préconisations des programmes, pour les doter, dès la Sixième, d'une véritable culture littéraire. Nous rappelons à cette occasion qu'une nouvelle ne saurait constituer une œuvre intégrale (à l'exception de la nouvelle fantastique en Quatrième, préconisée par les programmes) et qu'il convient plutôt, au collège, comme au lycée, de proposer la lecture de nouvelles (en 4ème) ou de recueils de nouvelles (en 2nde). Nous recommandons l'étude d'un roman du XIXe siècle en classe de 4ème. Les professeurs peuvent proposer, au collège, au moins trois titres tirés de la littérature patrimoniale, et au moins trois autres issus de la littérature de jeunesse. Nous vous invitons donc à ne pas négliger la littérature antillaise ou caribéenne qui foisonne de « bonnes » œuvres qui, de plus, font monstration de la culture intrinsèque de la plupart de nos élèves. Il s'agira à la fois de s'inscrire dans les entrées spécifiques des programmes des cycles 3 et 4 et aussi de susciter le désir et le goût de lire.

La lecture de textes et d'œuvres intégrales

La lecture littéraire est l'un des points centraux de l'enseignement des Lettres et l'enseigner s'apprend. Votre première attention est donc de réfléchir à la manière d'accompagner vos élèves, de la Sixième à la Première, dans la lecture des œuvres intégrales, puisque celles-ci constituent le cœur de votre travail autour duquel toutes les activités de la classe doivent s'organiser. Aucun travail pertinent ne peut se faire en cours de français sans la lecture personnelle des œuvres par les élèves. C'est un point de vigilance important auquel vous saurez accorder toute votre attention. Le premier travail du professeur est donc d'amener ses élèves à la lecture effective des œuvres proposées.

Au collège, comme au lycée, il convient de réfléchir aux manières de faire lire les œuvres et d'accompagner les élèves dans ce travail. Nous insistons particulièrement sur les différentes opérations de lecture : **la compréhension,**

l'analyse, l'interprétation et l'appréciation, au sein d'activités variées qui les mettent en jeu conjointement et qui les modulent, en s'appuyant sur une entrée subjective des œuvres et des textes sans laquelle il n'est pas de lecture dite littéraire. Ceci vaut aussi bien pour l'approche des textes que pour celle des œuvres intégrales.

La rencontre entre une lecture subjective impliquée et une lecture savante plus distanciée doit être didactisée. L'intention est une entrée dans le texte ou l'œuvre par une activité ciblée. Une activité qui permette à la fois de recevoir la subjectivité de chacun et de mettre en lumière les nœuds interprétatifs propres au texte ou à l'œuvre et qui seront soumis à la réflexion du groupe. La séance de lecture doit pouvoir favoriser la construction de l'élève, faire émerger un projet de lecture pertinent, conscient menant à l'appropriation du texte ou de l'œuvre qui construira un élève lecteur et scripteur autonome. Vous devez, pour cela, vous affranchir de grilles de lecture ou de questionnaires réducteurs.

Au collège comme au lycée, le carnet de lecture représente à ce titre, un outil personnalisé, un support essentiel qui permet à l'élève de lire, de garder une trace de sa lecture et de maîtriser l'œuvre et ses enjeux. À partir du carnet de lecture, de nombreuses activités d'écrit et d'oral peuvent être envisagées. C'est aussi un outil partageable avec le groupe classe à l'occasion par exemple, de cercles de lecture.

Nous attirons l'attention sur les œuvres traduites qui ne peuvent pas être proposées en œuvre intégrale, mais uniquement en lecture cursive, à l'exclusion des œuvres de l'Antiquité ou du Moyen Âge, pour lesquelles on proposera des éditions adaptées à l'âge des élèves, tandis que pour les explications de texte le professeur sélectionnera une traduction de qualité d'une édition de référence du texte intégral plutôt que des extraits issus de la version adaptée.

Nous rappelons qu'étudier une œuvre intégrale signifie effectuer des choix et non l'exhaustivité. En effet, la lecture d'une œuvre intégrale s'appuie sur un projet de lecture orienté, arrêté par le professeur et partagé avec la classe, en fonction de sa pertinence et de l'attrait qu'il peut susciter chez les élèves. L'objectif central est d'interroger le sens de l'œuvre et d'en mesurer les enjeux. Lire une œuvre intégrale implique dès lors que le professeur réfléchisse à la perspective d'étude qui lui semble répondre le plus à l'intérêt et au profil de ses élèves. Le professeur organise donc la séquence à partir de cette perspective d'étude, laquelle impose, au collège comme au lycée, des études transversales et des explications de texte qui visent à éclairer le parcours de lecture retenu.

Il est parfaitement possible de mettre en œuvre, dès le collège, des lectures linéaires. Il serait ainsi intéressant que l'approche des textes littéraires s'inscrive dans la perspective des nouvelles orientations préconisées pour le lycée et privilégie une lecture plus attentive au mouvement et au détail du passage étudié, pour progressivement préparer les élèves à cette forme de lecture désormais en vigueur au lycée. Mais, que la lecture soit linéaire, ou analytique au collège, seules importent son exigence et sa qualité, ainsi que la raison pour laquelle le professeur les a choisies. Il convient, en effet, de penser non seulement les extraits choisis, mais aussi l'ordre dans lesquels ces textes sont abordés en classe, de façon à construire un véritable parcours de lecture dans l'œuvre intégrale, en suivant le fil conducteur que représente la perspective d'étude retenue. Sauf exception motivée, les textes qui font l'objet d'une explication doivent avoir fait l'objet d'une appropriation préalable par les élèves. Il ne s'agit pas d'anticiper l'analyse menée collectivement en classe, mais de permettre à l'élève de se faire une représentation de ce que dit le texte. On exclura tout questionnaire de type manuel au profit d'une question permettant un vrai questionnement personnel de l'élève : s'interroger sur le découpage proposé, sur sa place dans l'œuvre, sur la relation du texte avec le travail déjà entrepris sur l'œuvre, reformuler le texte, choisir une phrase, une expression ou des mots jugés importants en justifiant le choix, dessiner la scène, un paysage ou un personnage et justifier son choix.

En seconde, la littérature d'idées n'a pas à mettre en œuvre des explications de texte mais c'est l'objet d'étude privilégié pour initier les élèves à la contraction et à l'essai.

La lecture cursive

Si la littérature de jeunesse peut, au collège, être sollicitée pour les lectures cursives, il est important de veiller à la qualité et à la richesse des œuvres choisies, mais aussi à leur exploitation. Par exemple, le professeur peut aborder cette lecture cursive dans une séquence décrochée « lecture », centrée sur des activités autour du carnet de lecture à laquelle il pourra consacrer quelques heures. Cela peut être l'occasion de développer des cercles de lecture et des activités d'écrit et d'oral. Durant ces séances, on aura à cœur de revenir avec les élèves sur ce qui fait l'intérêt de l'œuvre, mais aussi sur les liens qu'elle entretient avec la perspective de la séquence dans laquelle elle s'inscrit plus largement. C'est également le cas des œuvres traduites du patrimoine littéraire régional et étranger dont on proposera la lecture avec profit, sans pour autant mener d'explications de texte.

Au lycée, la lecture cursive – d'un autre siècle que l'œuvre intégrale en classe de Première – peut être choisie par

le professeur parmi l'ensemble des œuvres de la littérature française, mais aussi de la littérature antique, étrangère ou régionale ; elle doit obligatoirement entrer en résonance ou en confrontation avec l'œuvre intégrale. En effet, quelle que soit la lecture cursive retenue, il s'agit d'être attentif à proposer des titres qui éclairent le mieux l'œuvre intégrale choisie et ne se contentent pas d'illustrer, plus ou moins vaguement, l'intitulé du parcours associé. Les professeurs peuvent s'autoriser à proposer une œuvre du XVIIIe ou du XIXe siècle, intéressant les élèves ou un titre contemporain dès lors qu'un parcours de lecture guidé a suffisamment préparé et accompagné leur découverte.

L'évaluation

Le devoir de fin de séquence

Le devoir de fin de séquence, dissertation sur œuvre ou question de réflexion sur l'œuvre étudiée, visera dès lors à vérifier l'appropriation véritable de l'œuvre lue par les élèves.

Au collège, il prend la forme d'un sujet de réflexion portant sur la perspective d'étude retenue par le professeur. Ce devoir, dans sa structure, est toujours travaillé avec la classe et portera sur le point étudié. **On évalue ce que l'on a enseigné.**

Il est nécessaire de le présenter en début de séquence de façon à apprendre aux élèves à le traiter tout au long des séances. Les élèves doivent pouvoir mesurer les attentes du professeur et comprendre le sens de ce qui leur est enseigné (cours et activités). C'est pourquoi le premier devoir doit être accompli avec eux et un corrigé proposé.

Cette démarche rend possible la compréhension de la cohérence des séances et de la séquence dans son ensemble par l'élève, et permet de percevoir que le travail de lecture est en lien avec l'évaluation finale, laquelle vise à vérifier la manière dont il s'est approprié les lectures qui lui ont été proposées. C'est de cette façon que le cours de français peut faire sens pour l'élève et l'intéresser véritablement, de la même façon qu'il pourra participer à la construction de sa sensibilité de lecteur et de scripteur. Nous insistons alors sur l'importance du carnet de lecteur.

Il convient, à cet égard, d'apprendre aux élèves le plus tôt possible à prendre des notes et de faire un apprentissage systématique et progressif de cette compétence essentielle. Rappelons-le, le sujet de réflexion du DNB invite depuis plusieurs années les élèves à s'appuyer sur les lectures faites en classe. Il convient donc de leur apprendre très tôt à exploiter les œuvres travaillées à la lumière des entrées proposées par les programmes.

Il s'agit de conduire un apprentissage progressif, afin de préparer les élèves à traiter en fin de Troisième le sujet de réflexion du DNB, mais aussi à arriver au lycée prêts à s'initier aux futurs exercices que sont la dissertation sur œuvre et l'essai.

De la même manière, au lycée, il est opportun de prévoir le sujet de dissertation sur œuvre au moment de la conception de la séquence et de ne pas hésiter à laisser aux élèves leur carnet de lecture et leur classeur, ainsi que l'œuvre intégrale, nécessairement annotée, pour traiter ce sujet, dont le libellé pourrait être donné aux élèves en début de séquence, afin qu'ils perçoivent la cohérence du cours. Cet apprentissage doit être nécessairement commencé dès la classe de Seconde. Progressivement, en classe de Première, le professeur veillera à une plus grande autonomie en ayant à l'esprit les épreuves écrites de l'EAF notamment. Ainsi, en début d'année, l'élève pourrait disposer de tout le travail réalisé durant la séquence, y compris du livre annoté, puis, au fur et à mesure des séquences, il lui sera demandé de rendre compte d'une lecture de plus en plus experte des œuvres au programme, et de traiter les sujets de dissertation ou d'essai proposés sans l'aide de supports.

Le contrôle de lecture

Le contrôle doit valoriser l'engagement de l'élève dans sa lecture. Il ne peut se réduire à un questionnaire ou à un QCM, deux modalités qui sont déconseillées. Le professeur peut proposer une question portant sur l'œuvre lue, ou une section, question qui vise à impliquer l'élève dans sa lecture, à en faire un sujet lecteur. On peut ainsi demander la justification d'un titre, une appréciation de la fin, un jugement sur des personnages, il s'agit de permettre à l'élève de restituer finement sa lecture. Il est également possible d'indiquer aux élèves les références au texte qu'on attend qu'ils intègrent à leur développement pour les aider à nourrir leur réponse.

Pour ce contrôle, l'élève doit disposer aussi bien au collège qu'au lycée, de l'œuvre intégrale annotée, ainsi que de son carnet de lecture, s'il a été mis en œuvre dans la classe. Cette modalité d'évaluation permettra à l'élève d'apprendre à exploiter un livre lu, et à l'annoter en conséquence.

Les écrits d'appropriation

Si le sujet de réflexion bien accompagné tout au long de la séquence vient clore les apprentissages, les travaux d'écriture d'invention peuvent accompagner les différentes activités du cours. Nous vous engageons à penser les écrits d'invention en relation avec l'appropriation de l'œuvre intégrale, en favorisant les travaux qui engagent les élèves à exploiter les œuvres ou les textes lus.

Au collège comme en Seconde, ils prennent des formes variées : insertion d'un épisode, réécriture d'une partie du récit ou d'un acte avec un changement d'énonciation ou de point de vue ; rédaction d'une appréciation concernant la préférence pour tel personnage ou tel épisode ; association d'une image au texte et justification de l'illustration ; rédaction d'un portrait, ou d'une description ; suite de texte ; pastiche...

Le bilan ponctuel à l'issue d'un cours

Il peut s'agir de la restitution d'une analyse faite en cours, de la rédaction d'un mouvement d'une des explications linéaires conduites en classe, du commentaire d'une citation d'un extrait étudié pour montrer en quoi elle est significative des enjeux du texte étudié avec la classe, etc.

L'oral

L'évaluation intermédiaire peut aussi se faire à l'oral, en demandant la restitution d'un aspect du cours, la synthèse du cours précédent, la lecture expressive d'un texte ou partie du texte, la récitation d'un passage, le compte-rendu personnel de lecture...En outre, il est nécessaire, dès la classe de 6ème, d'engager avec les élèves des travaux de mémorisation de citations, lesquelles donneront lieu à une évaluation orale ou écrite, sans limiter cet effort à la poésie, mais en l'étendant à toutes les séquences.

Enseignement de l'oral

L'oral se situe aux fondements des débats interprétatifs propres à la lecture et aux démarches réflexives de l'étude de la langue. Il est à la base de pratiques d'écriture, il se pratique dès la maternelle jusqu'à la fin de la scolarité et est évalué aujourd'hui par l'épreuve du grand oral et participe ainsi à la construction des sujets lecteurs et prescripteurs.

Pour autant, enseigner l'oral n'est pas chose aisée et nous devons poursuivre notre réflexion sur l'enseignement de l'oral et son articulation avec les autres pans de l'enseignement des Lettres et avec les autres disciplines.

Etude de la langue

Les programmes de collège et de lycée rappellent l'importance de l'enseignement de la langue, « car c'est de la maîtrise de la langue que dépendent à la fois l'accès des élèves aux textes du patrimoine littéraire et leur capacité à s'exprimer avec justesse à l'écrit et à l'oral. » Il s'agit donc d'étudier avec ses classes lexique, orthographe et grammaire de façon régulière et explicite, en pensant la manière dont les notions seront réinvesties dans des activités de lecture, d'écriture et d'oral pour que les élèves en perçoivent l'utilité et se les approprient.

Le lexique, qui ne peut se réduire à des listes de définitions à apprendre, demande à être régulièrement abordé à travers un travail de mise en réseau sémantique susceptible d'enrichir la culture de l'élève et de consolider ses compétences en orthographe lexicale.

L'orthographe fait l'objet d'un apprentissage régulier et s'articule à des objectifs clairs et progressifs pour les élèves durant tout le secondaire. C'est à travers la déclinaison d'activités (exercices de manipulation, réécritures, dictées, enseignement de la révision, remédiation à partir de copies d'élèves...) et la répétition fréquente que les élèves pourront peu à peu acquérir les subtilités de l'orthographe française.

La grammaire doit faire l'objet d'une progression autonome réfléchiée en équipe et étudiée dans des séances dédiées, progressives mais des moments brefs mais réguliers doivent être consacrés à l'analyse de points de langue à partir d'une phrase tirée d'un texte lu. L'élève doit être à même, sous la direction de son professeur, de comprendre sa langue et son fonctionnement. Il est demandé aux candidats au DNB et à l'EAF, des manipulations

qui nécessitent qu'ils aient appris à penser la langue et à la comprendre. C'est pourquoi les séances de grammaire doivent privilégier la réflexion, l'expérimentation, l'analyse, la verbalisation, les synthèses brèves réalisées en commun qui attestent d'un véritable savoir grammatical. Partir de la pratique pour arriver à la conceptualisation et à la mémorisation.

Une formation en grammaire sera organisée, dès le premier trimestre à destination des professeurs de Lettres de l'académie. Vous en serez averti.

Vous trouverez sur le site Eduscol une grammaire du français et sur le site des Lettres de nombreuses ressources : <https://site.ac-martinique.fr/lettres/>

Nous devons aussi davantage nous intéresser aux causes des difficultés rencontrées par nos élèves dans la langue et initier la réflexion avec des professeurs ou des chercheurs en langue régionale créole. Réflexion commune qui permettrait sans doute de lever quelques freins.

Le programme d'œuvres de la classe de première et l'EAF

- Un seul objet d'étude est dorénavant renouvelé chaque année – cette année, le roman.
- Le nombre de textes à présenter à l'oral est inchangé : vingt textes au moins pour la voie générale (pour chaque objet d'étude : trois extraits au minimum pour chaque œuvre, deux extraits au minimum pour le parcours associé) et douze textes au moins pour la voie technologique (pour chaque objet d'étude : deux extraits au minimum pour chaque œuvre, un extrait au minimum pour le parcours associé).
- En voie technologique, le texte qui fait l'objet d'une contraction est désormais « d'une longueur de 750 mots environ »
- La liste des textes prend désormais la forme d'un récapitulatif des œuvres et des textes étudiés ainsi que des lectures cursives. D'ores et déjà, il convient d'être vigilant quant au choix des extraits proposés à l'oral de l'EAF. Nous insistons ainsi sur la nécessité de ne pas tronquer, en cours, des textes que l'on doit, au contraire, délimiter en se fondant uniquement sur l'unité et la cohérence du passage retenu. Ces textes doivent donc figurer dans leur intégralité sur le récapitulatif. Si le texte proposé excède une vingtaine de lignes, l'examineur délimitera le passage à expliquer. Le candidat aura à expliquer une vingtaine de lignes ou de vers d'un des textes étudiés dans l'année. Cela ne signifie pas pour autant que les professeurs ont à choisir uniquement des extraits courts. Cette épreuve permet de ne pas s'obliger à proposer systématiquement en classe et à l'examen des textes qui soient arbitrairement découpés, au risque d'en compromettre toute lecture pertinente. Les textes plus longs, et qui présentent une forte unité, figurent sans coupure sur le récapitulatif. Ils doivent être étudiés dans leur intégralité.

Nouveau programme limitatif de français en classe de Première Voie générale : Le roman et le récit du Moyen Âge au XXI^e siècle • Abbé Prévost, Manon Lescaut / parcours : personnages en marge, plaisirs du romanesque • Balzac, La Peau de chagrin / parcours : les romans de l'énergie : création et destruction. • Colette, Sido suivi de Les Vrilles de la vigne / parcours : la célébration du monde. Voie technologique Le roman et le récit du Moyen Âge au XXI^e siècle • Abbé Prévost, Manon Lescaut / parcours : personnages en marge, plaisirs du romanesque. • Balzac, Mémoires de deux jeunes mariées / parcours : raison et sentiments. • Colette, Sido suivi de Les Vrilles de la vigne / parcours : la célébration du monde.

A retrouver sur le site académique : <https://site.ac-martinique.fr/lettres/>

Les tests d'évaluation et la remédiation (lecture compréhension fluence)

La circulaire de rentrée 2022, en insistant sur la maîtrise des savoirs fondamentaux pour tous les élèves, définit les lignes directrices de l'action des enseignants, et au premier chef des enseignants de Lettres, la maîtrise du français étant la condition nécessaire à un parcours de réussite.

A ce propos, le rapport sur l'illettrisme des inspecteurs généraux, paru au printemps dernier, fait état de données alarmantes. Les chiffres dans notre académie sont eux aussi préoccupants. Les enseignants de Lettres, particulièrement attentifs aux difficultés de lecture et d'écriture des élèves qui impactent leur scolarité, peuvent apporter leur concours à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme. Une mission y sera consacrée cette année.

La passation de tests nationaux en début de collège ainsi qu'en début de lycée entre le 12 et le 30 septembre, tests également expérimentés dans certains collèges en quatrième cette année, est au service de cette ambition, puisqu'il s'agit de mesurer les remédiations à apporter en tant que de besoin, en vue des progrès de chacun. Ces évaluations, si elles ne se substituent pas à vos propres diagnostics, offrent des indicateurs précieux pour confirmer ou objectiver vos analyses.

Nous vous invitons à prendre connaissance des modifications apportées. Les tests de fluence constituent un premier filtre d'alerte sur le niveau de décodage des élèves qui entrave considérablement leur compréhension des textes.

L'identification des besoins et la constitution de groupes de remédiation en début d'année, constitue un des objectifs prioritaires de l'accueil des élèves de 6ème et de la réflexion dans le cadre du cycle 3 avec nos collègues du 1er degré au sein d'un

Conseil de cycle. Vous trouverez toutes les ressources pédagogiques pour nourrir votre réflexion sur le site institutionnel : <https://eduscol.education.fr/>

En vous renouvelant nos remerciements les plus sincères pour votre action au service de la réussite des élèves, nous vous souhaitons une excellente rentrée et une année scolaire placée sous le signe de la sérénité, du plaisir et de l'ambition personnelle et collective.

Catherine PIETRUS
IA-IPR de Lettres et de Créole



Catherine PIETRUS